



TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

ANIMATION
GÉOTHERMIE
OCCITANIE

Élus
pour
agrir
LE RÉSEAU DES ÉLUS
MÉTIERS TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Webinaire TOTEn

La géothermie en Occitanie : quelles opportunités pour les collectivités ?

jeudi 7 mai 2026 | 14h-15h30

En attendant le début du webinar...

Comment se connecter à Klaxoon ?

Ouvrez une nouvelle fenêtre dans votre navigateur web
(sur votre ordinateur ou votre smartphone)

Rendez-vous à l'adresse
app.klaxoon.com

Entrez ce code de connexion :

GK5JDS7 ou flashez ce **QR Code** :



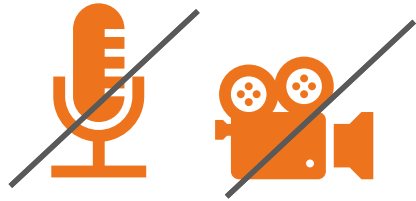
go.klaxoon.com/GK5JDS7



<https://app.klaxoon.com/join/GK5JDS7>

Avec l'appui technique de :

Pour une visio conférence en toute sérénité...



couper vos micros et vos caméras

pendant le webinaire pour éviter les bruits externes durant les interventions et réduire la bande passante



N'hésitez pas à poser des questions

directement **dans la conversation du Tchat** (onglet « converser ») pendant les interventions



Des temps d'échanges dédiés sont prévus : merci de **donner votre nom avant d'intervenir** à l'oral pour les personnes en présentiel



La visio sera **enregistrée.**

Avec l'appui technique de :

Le réseau TOTEn,

- + un espace d'échanges et d'information,
- + qui vise à favoriser les échanges d'expériences entre collectivités
- + dans l'écosystème public de la transition énergie-climat
- + depuis 2018.



Scanner ce Qr Code pour rejoindre la communauté TOTEn



UNE PLATEFORME RESSOURCE WWW.TOTEN-OCCITANIE.FR

8 DOSSIERS ÉDITORIAUX PARTENARIAUX POUR SE REPÉRER DANS LA TRANSITION :



Coordonner et animer la transition énergétique



Planification territoriale



Efficacité énergétique des bâtiments



Production locale d'énergie renouvelable



Mobilité durable



Adaptation au changement climatique et résilience



Qualité de l'air



Sobriété



+ 130 RETOURS D'EXPÉRIENCE THÉMATIQUES GÉOLOCALISÉS



UNE RUBRIQUE POUR RECHERCHER TOUS LES DISPOSITIFS FINANCIERS DE LA TRANSITION ÉNERGIE-CLIMAT À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS



SON EXTRANET (2022)



ACTUALITÉS, CONVERSATIONS, DOCUMENTATION



VEILLE MENSUELLE D'ACTUALITÉS THÉMATIQUE



ANNUAIRE :
+ 370 MEMBRES / + 175 STRUCTURES



DES TEMPS D'ÉCHANGES ET DE PARTAGE



1 FOIS /AN : LES RENCONTRES TOTEN

NOUVEAU : LES LOCALES TOTEN

le réseau se délocalise dans les territoires en présentiel et distanciel

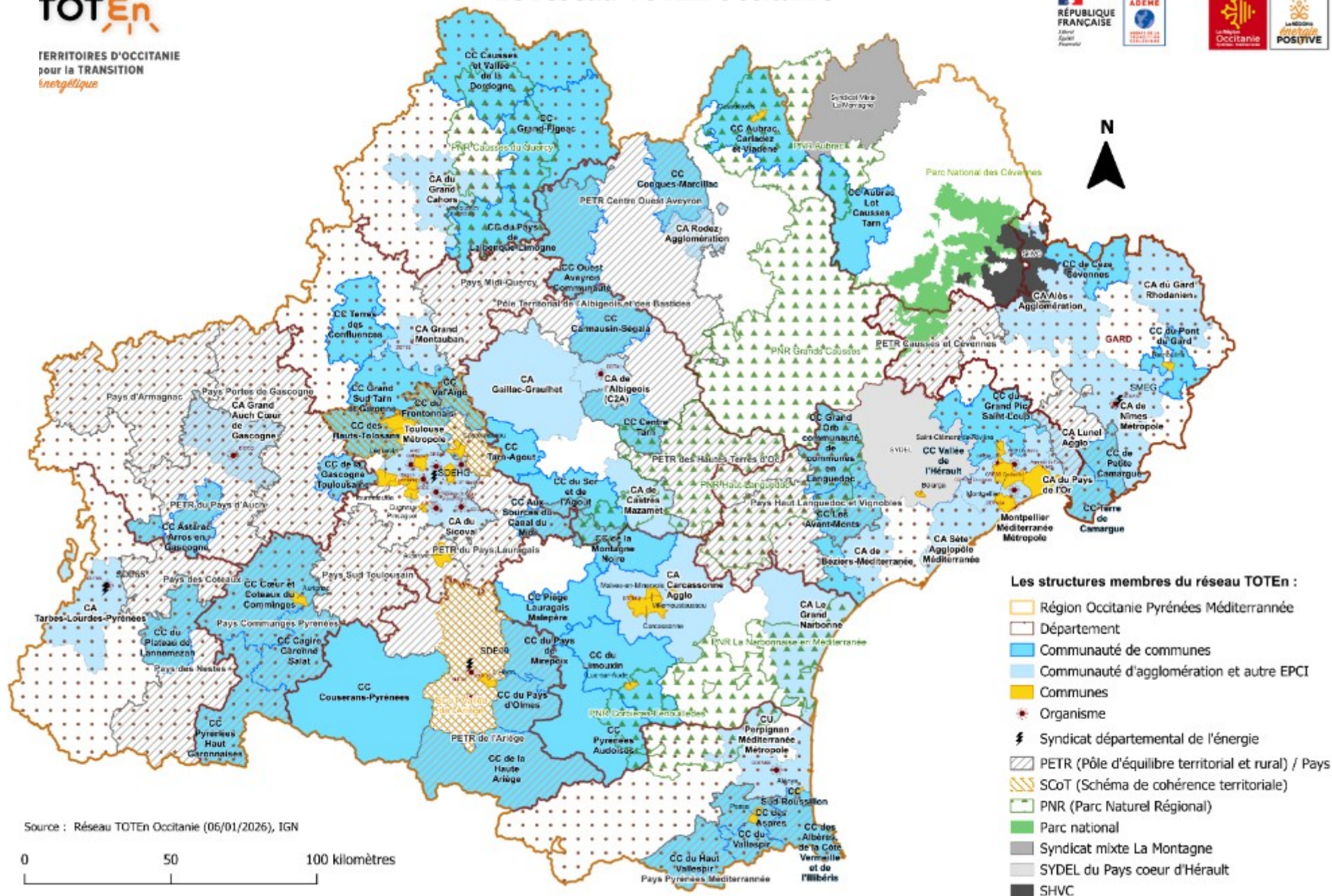
4 WEBINAIRES TECHNIQUES /AN

12-13H /AN & GTs CIBLÉS

1 heure de conversations autour d'un sujet

DES DOSSIERS THÉMATIQUES :





- Les structures membres du réseau TOTEn :**
- Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
 - Département
 - Communauté de communes
 - Communauté d'agglomération et autre EPCI
 - Communes
 - Organisme
 - Syndicat départemental de l'énergie
 - PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) / Pays
 - SCoT (Schéma de cohérence territoriale)
 - PNR (Parc Naturel Régional)
 - Parc national
 - Syndicat mixte La Montagne
 - SYDEL du Pays coeur d'Hérault
 - SHVC

Source : Réseau TOTEn Occitanie (06/01/2026), IGN



TOT En

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique

Avec l'appui technique de :



Programme



Poser vos questions

Dans le Tchat

+ Séquence 1 : La géothermie en Occitanie : quelles opportunités pour les collectivités ?

- **Pas une mais des géothermies, éléments de définition, solutions techniques et intérêts des géothermies**, Baptiste ROSSIGNOL, coordinateur pôle Transition Energétique, ADEME Occitanie
- **Le cadre réglementaire**, Kevin HIDALGO, Direction Risques Industriels, DREAL Occitanie
- **L'écosystème régional**, François OLASZ, Chargé de projets énergies renouvelables, Service Transition Energétique, Région Occitanie
- **L'animation régionale géothermie**, Yohan CUNNAC, animateur régional, AREC Occitanie

+ Questions / réponses



+ Séquence 2 : retours d'expérience

- **Rénovation énergétique d'une école maternelle et cantine municipale, chauffage et rafraîchissement par géothermie sur sondes**, Thierry CHEBELIN, maire de Bonrepos-sur-Aussonnelle,
- **Réhabilitation du Complexe sportif Alice Milliat (piscine), chauffage des locaux et eau des piscines en géothermie sur nappe**, Gilles ROBERT, Communauté de communes Millau Grands Causses

+ Questions / réponses



+ Conclusion



TOT En

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



La géothermie en Occitanie : quelles opportunités pour les collectivités ?

Pas une mais des
géothermies, éléments
de définition, solutions
techniques et intérêts
des géothermies

Baptiste ROSSIGNOL, coordinateur
du pôle Transition Energétique,
ADEME Occitanie

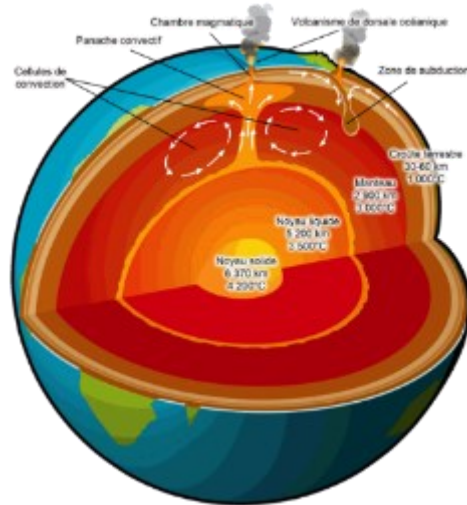
LA GEOTHERMIE ... DES GEOTHERMIES !

GEOTHERMIE

Du grec « gé » la Terre et « thermé »
chaleur.

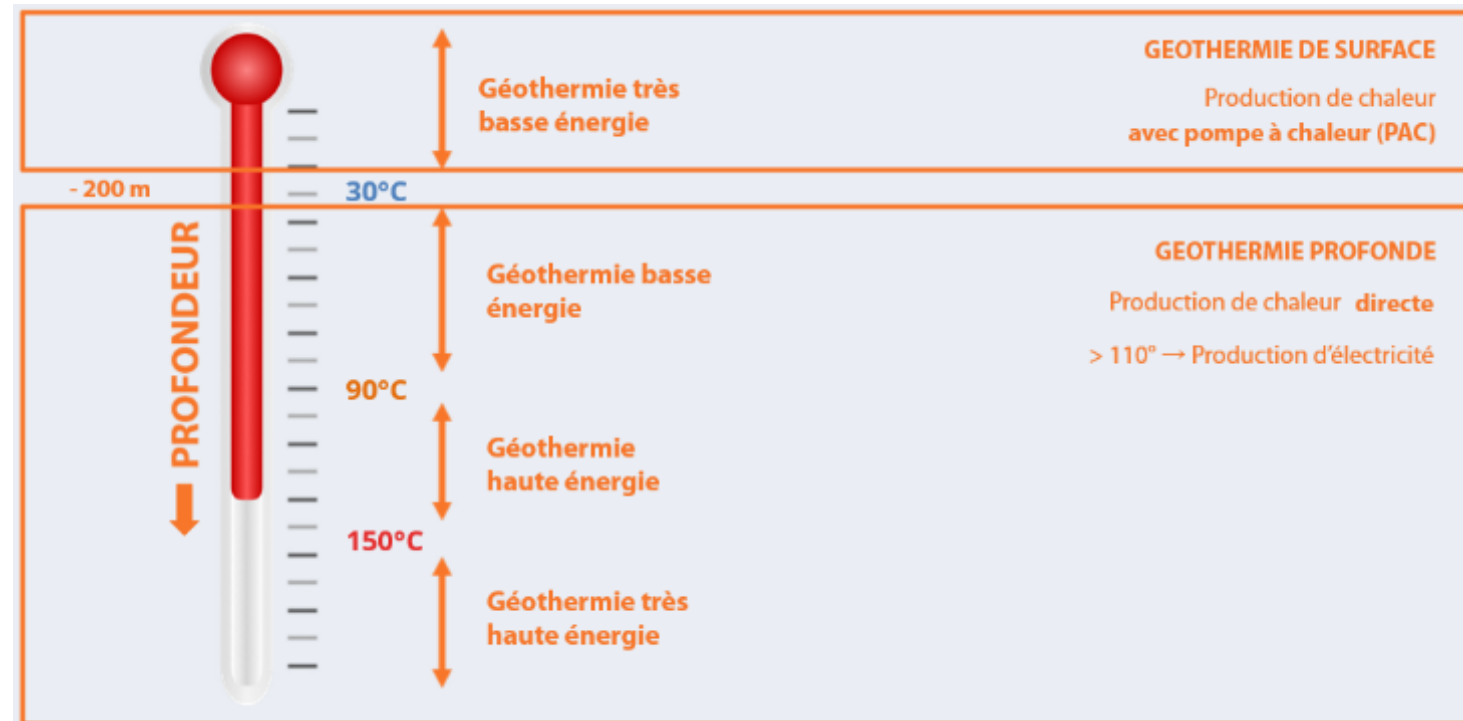
ENERGIE GEOTHERMIQUE

...énergie emmagasinée sous forme de
chaleur sous la surface de la terre solide.



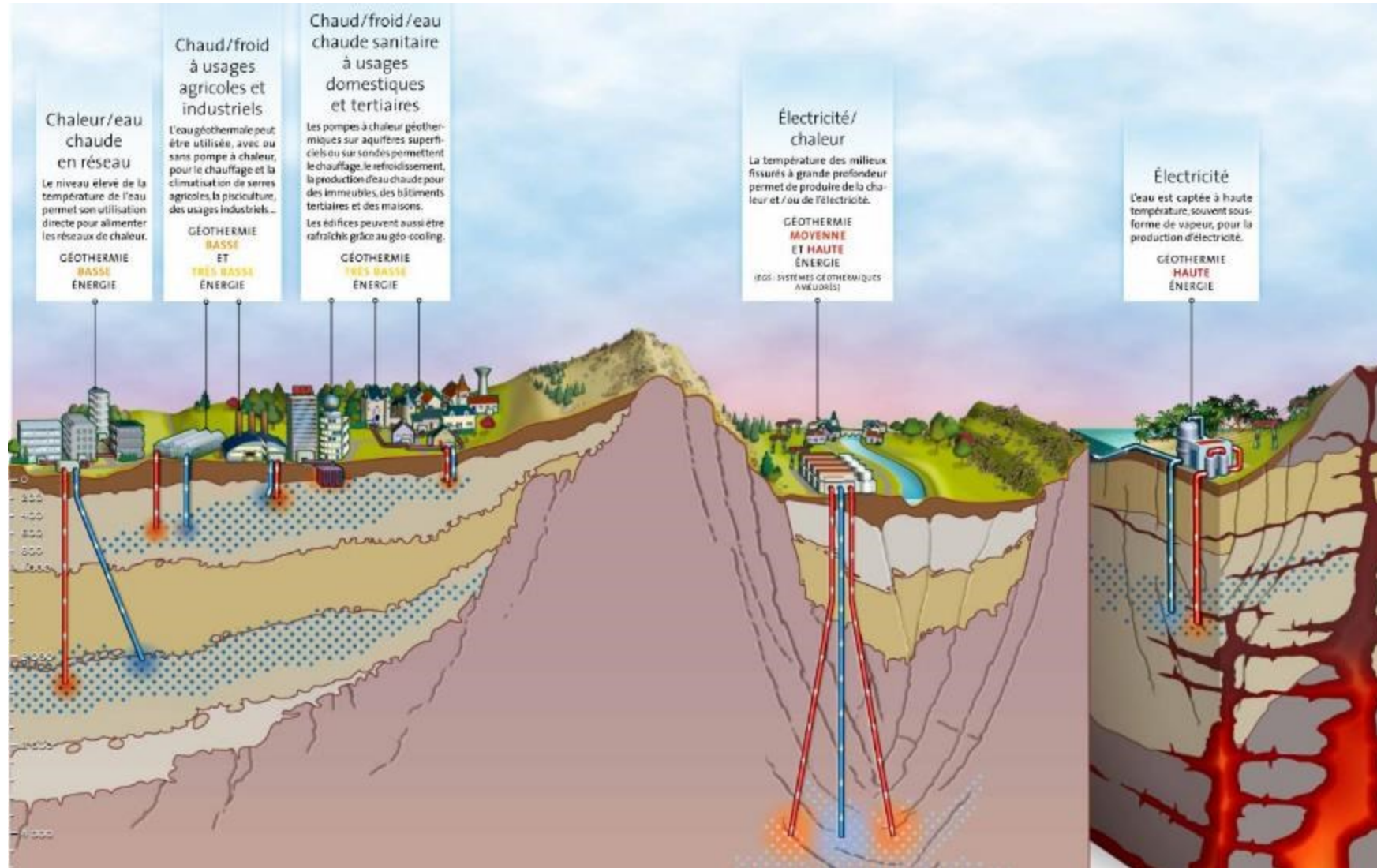
Il existe différents types de géothermies, qualifiées :

- Selon la température;
- Selon la profondeur.



Avec l'appui technique de :

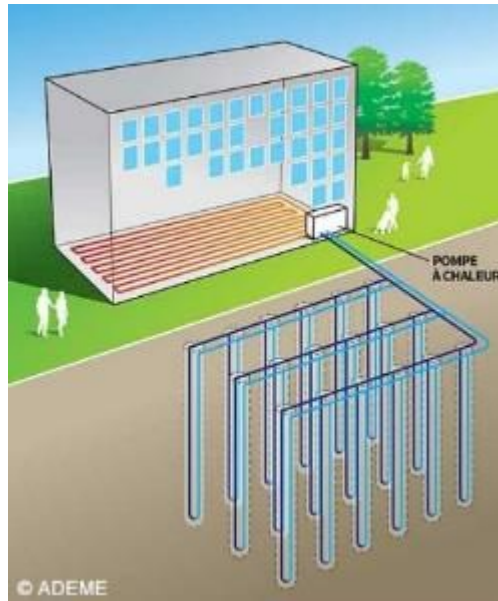
LA GEOTHERMIE ... DES GEOTHERMIES !



Avec l'appui technique de :

GEOOTHERMIE DE SURFACE : TECHNOLOGIE

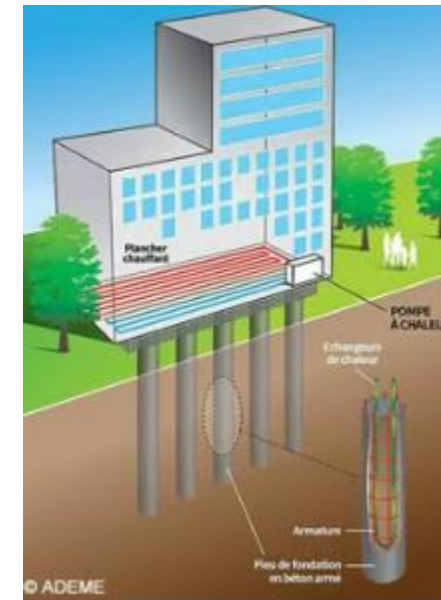
L'énergie géothermique de surface est captée majoritairement (à 95%) grâce à des sondes géothermiques verticales (sans échange d'eau) et grâce à des captages sur nappe (pompage et rejet d'eau dans le sol), une pompe à chaleur est nécessaire pour transférer l'énergie captée du sous-sol dans le bâtiment.



Captage sur sondes verticales



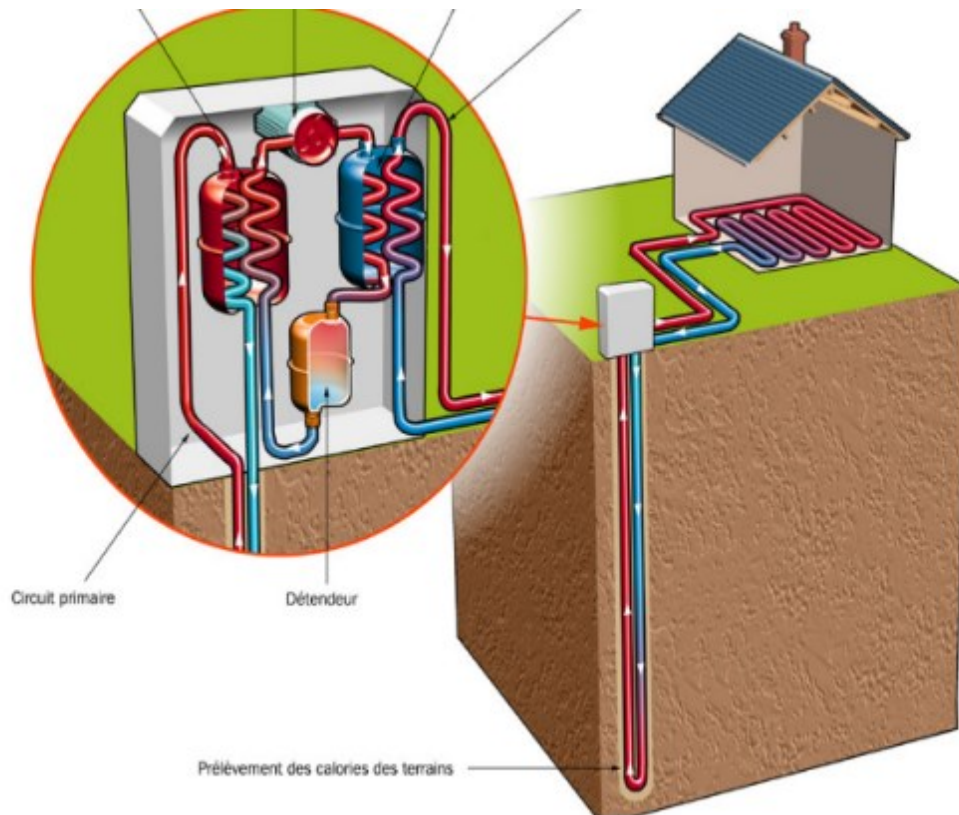
Captage sur nappe
Echange d'énergie : boucle ouverte



Captage sur piles

Avec l'appui technique de :

GEOOTHERMIE DE SURFACE : PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT



Principe de fonctionnement d'une pompe à chaleur sur sonde géothermique © BRGM

APPLICATION :

- ⇒ besoins de chaud (chauffage, ECS) et de froid / rafraîchissement pour des bâtiments d'une centaine de m² à plusieurs dizaines de milliers de m².
- ⇒ en neuf ou en rénovation
- ⇒ habitat individuel et collectif, tertiaire (bureaux, établissements de santé et scolaires, maisons de retraite, bâtiments communaux, hôtellerie, grandes surfaces commerciales), centres aquatiques, secteur agricole (chauffage des serres)..

Avec l'appui technique de :

Faisabilité et dimensionnement



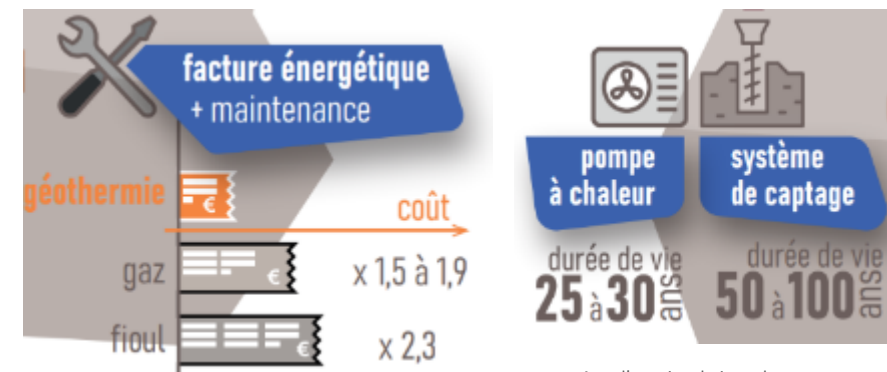
- | | | | | |
|--|---|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification de la ressource ➤ Analyse des contraintes ➤ Adéquation besoins/ressources | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dimensionnement des installations sous-sol et pompe à chaleur ➤ Dossiers réglementaires ➤ Approche technico-économique ➤ Réalisation de forages d'essai (selon projet) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Finalisation du dimensionnement si réalisation d'essai ➤ Consultation des entreprises ➤ Études détaillées techniques et financières | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Passation des marchés ➤ Réalisation des ouvrages sous-terrain ➤ Installations PAC, métrologie ➤ Réalisations des jonctions ➤ Suivi des travaux ➤ Réception des ouvrages | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi d'exploitation ➤ Maintenance ➤ Contrôle des performances |
|--|---|---|--|--|

Sollicitations des aides financières (notamment les aides du Fonds chaleur ADEME)

Avec l'appui technique de :

- Disponible sur la **quasi-totalité du territoire français, 24 h/24, indépendamment des conditions météorologiques**
- Energie **locale et verte**
- **Compétitive** en termes de coût de l'énergie
- Discrète
- **Fiable et durable**
- Assure un **confort thermique optimal**

LA GÉOTHERMIE ET SES QUALITÉS

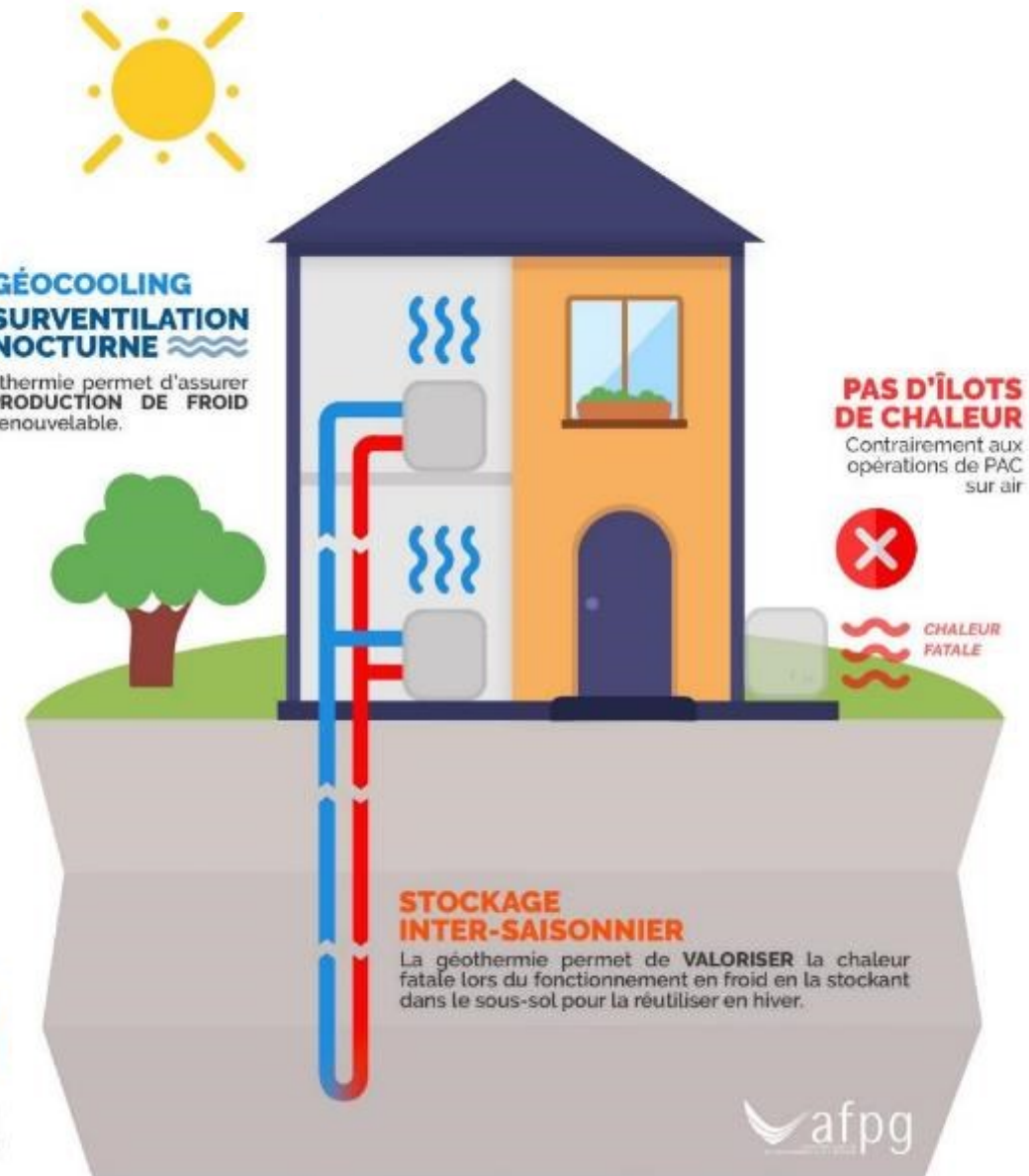


Avec l'appui technique de :

Les avantages de la géothermie

- Production de **chaud** et de **froid**
- Pas d'effets d'**îlots de chaleur**
- **Géocooling**
- Stockage inter-saisonnier

LE
FROID
EN GÉOTHERMIE





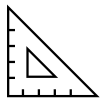
Investissement initial → un coût d'entrée à anticiper

- lié aux forages et aux études.
- mais amorti sur la durée grâce aux faibles coûts d'exploitation



Surface disponible pour le champ de sondes

- nécessaire selon la technologie choisie



Un bon dimensionnement, clé de la performance

- éviter le surdimensionnement (surcoût)
- éviter le sous-dimensionnement (risque sur les performances du champ et de la PAC)



Des études préalables indispensables pour sécuriser le projet

- faisabilité / étude du sous-sol
- coût et délai à intégrer dans la planification



Maintenance assurée par des professionnels qualifiés

- garantit la performance sur la durée



TOT En

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



La géothermie en Occitanie : quelles opportunités pour les collectivités ?

Le cadre réglementaire

Kevin HIDALGO & Philippe
CHARTIER, Direction Risques
Industriels, DREAL Occitanie

Les textes réglementaires

- Code minier,
- Décret n°2025-852 du 27 août 2025 relatif aux activités de recherche et d'exploitation de Géothermie,
- Arrêté du 27 août 2025 fixant les modalités selon lesquelles sont établies les demandes portant sur les titres de géothermie (cf profonde),
- Le décret n°2006-649 du 2 juin 2006 modifié relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains. Il encadre les déclarations et autorisations d'ouverture de travaux miniers, mais aussi les déclarations et exploitation d'ouvrages relevant de la géothermie de minime importance,
- Code de l'Environnement (autorisation environnementale et sanctions administratives).

La réglementation en vigueur



- D'un point de vue administratif, l'exploitation d'un gîte géothermique est classée en 3 catégories. Elles sont définies en fonction des puissances primaires extraites et des profondeurs de forage.

- La puissance primaire correspond à la puissance thermique maximale qui peut être prélevée dans le sous-sol sur l'ensemble du périmètre délimité par le titre d'exploitation.

- Les 3 catégories sont définies à l'article 5 du décret n°2025-852 :
 - Géothermie de Minime Importance (GMI) → Puissance < 500kW et profondeur de forage < 200m,

 - Basse Énergie → 500kW < Puissance < 20MW,

 - Haute Énergie → Puissance > 20 MW.

Avec l'appui technique de :

Géothermie de minime importance (GMI)

La géothermie de minime importance (GMI) a fait l'objet d'une révision du cadre réglementaire en 2015 pour :

- Simplifier** les démarches administratives (télédéclaration) ;
- Promouvoir et développer cette **énergie renouvelable** ;
- Maintenir la prévention des risques** et la préservation des **enjeux** géologiques, ressources en eau, pollutions ...

Avec l'appui technique de :

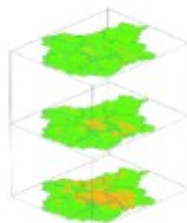
Géothermie de minime importance (GMI)

- Pas de titre minier (exclusion des titres II et III du Code Minier) ;
- Ouverture des travaux de recherches ou d'exploitation ET arrêt soumis à déclaration par le biais d'un téléservice
<https://geothermie.developpement-durable.gouv.fr>
- Pour l'ouverture des travaux, 4 principes fixés dans 4 arrêtés ministériels du **25 juin 2015** :

Un cadre minimal
avec des
prescriptions
générales



Une cartographie
des zones
réglementaires



Une qualification
des entreprises de
forage



Des experts agréés



Avec l'appui technique de :

Géothermie de minime importance (GMI)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Télédéclaration des installations pour la géothermie de minime importance



Mon espace

CONNEXION



Téléservice de la géothermie de minime importance

- ▶ Vous avez choisi de chauffer votre maison ou vos bâtiments commerciaux/tertiaire grâce à une pompe à chaleur géothermique ;
- ▶ Vous avez opté pour une PAC géothermique à capteurs enterrés verticaux ou pour une PAC sur eau de nappe, avec un ou plusieurs forages d'une profondeur supérieure à 10 m ;
- ▶ Vous connaissez les caractéristiques de votre installation géothermique et vous avez sélectionné les professionnels qui réaliseront sa mise en place ;
- ▶ Vous souhaitez maintenant réaliser la démarche administrative de déclaration de votre installation géothermique...

Ce service vous permet en quelques clics de mener vos déclarations administratives dès lors que votre projet de géothermie de minime importance est finalisé.

Il est nécessaire préalablement de vous inscrire sur ce téléservice pour disposer d'un compte personnel.

Créez votre compte

dès maintenant

INSCRIPTION

Aller plus loin

- ▶ Vos démarches
- ▶ Les enjeux du sous-sol
- ▶ Foreurs qualifiés et experts agréés
- ▶ Faq
- ▶ Glossaire
- ▶ Guide d'élaboration des cartes réglementaires
- ▶ Vidéos
 - ▶ Tutorial pour la télédéclaration des installations
- ▶ Nous contacter

Avec l'appui technique de :

Géothermie de minime importance (GMI)

□ En application de l'article 22-6 du décret 2006 -649, le territoire national a fait l'objet d'une caractérisation des aléas liés aux forages géothermiques relevant de la GMI. Ces derniers sont répartis en 3 niveaux et sur 3 tranches de profondeur, associés à une couleur :

<http://www.geothermies.fr/>

- **Vert** : pas de difficulté spécifique ; téléservice

- **Orange** : la GMI reste possible, mais des particularités locales peuvent nécessiter des précautions (comme valider la position précise d'un forage dans une zone karstique...). L'implantation de GMI en zone orange nécessite l'avis d'un hydrogéologue ; téléservice

- **Rouge** : la réalisation de forage relevant de la GMI est impossible du fait de la présence d'au moins un aléa trop fort. Il faut une autorisation environnementale de travaux (dossier !) au titre du Code minier pour pouvoir faire de la géothermie → passage par les procédures Basse Énergie

□ Ces aléas peuvent être de différentes natures : présence de karst, d'une nappe artésienne, de couche d'évaporites, d'une pollution de sol...

□ L'arrêté du 25 juin 2015 précise la méthode pour établir ce classement.



Espace cartographie site Geothermies.fr

Géothermie de minime importance (GMI)

- Expertise en zone orange : Le recours a un hydrogéologue agréé en géothermie est obligatoire. Son avis, basé sur sa zone de compétence, doit être joint à la télédéclaration. L'expert doit justifier d'une assurance spécifique (min. 500 k€ par sinistre).
- Exigences pour les foreurs : Les travaux doivent être réalisés par des entreprises certifiées **CertiForage**. Elles doivent impérativement être assurées pour les dommages aux tiers (min. 3 M€ par sinistre) et ont une obligation de surveillance en cas d'incident.
- Délais administratifs : Le rapport de forage doit être déposé sur la plateforme TéléGMI au plus tard 2 mois après la fin des travaux.
- Valeur juridique : La déclaration GMI simplifie les démarches en valant simultanément déclaration au titre du Code minier (art. L411-1) et de la Loi sur l'eau (rubrique 1.1.1.0).

Avec l'appui technique de :

Géothermie de minime importance (GMI)

Procédures de fin de travaux et maintenance

- Autorisation de démarrage : Les travaux ne peuvent légalement débuter qu'après l'obtention du récépissé de déclaration.
- Finalisation administrative : Une fois le forage terminé, le foreur doit obligatoirement fournir un rapport de fin de travaux incluant une coupe géologique du terrain pour compléter le dossier.

Obligations d'entretien

- Maintenance annuelle : Révision des échangeurs thermiques et recherche de fuites.
- Contrôle décennal (tous les 10 ans) : Inspection approfondie par une entreprise spécialisée (vérification des sécurités, de la qualité du fluide caloporteur, etc.).

Cessation et Sécurité

- L'arrêt de l'activité est obligatoire en cas de dommage irréparable.
- Si des risques environnementaux subsistent, une surveillance spécifique des effets sur le milieu doit être mise en place.

Ces dispositions réglementaires sont fixées par l'arrêté ministériel du 25 juin 2015.

HORS Géothermie de Minime Importance

1- Nécessité de demander un titre

Titre d'exploration : Autorisation de recherche ou Permis de recherche
et

Titre d'exploitation : Permis d'exploitation ou concession

2- Nécessité de demander une autorisation d'ouverture de travaux miniers
= autorisation environnementale depuis le 1^{er} juillet 2023

3- Les demandes de titre et de travaux peuvent être présentées simultanément

Avec l'appui technique de :

Géothermie Basse Énergie Puissance inférieure ou égale à 20 MW thermique

Les titres de recherche :

Le Permis exclusif de recherche est accordé pour une durée de 15 an prolongée s'il y a lieu de la durée de phase de développement ou pendant 3 ans maximum d'une phase de test.

L'autorisation de recherche est accordée pour une durée de 3 ans.

→ Dans les faits, les autorisations de recherche sont sollicitées pour les projets où la ressource géothermique est déjà connue et pour les projets de champs de sondes SGV.

→ l'autorisation de recherche permet le dépôt conjoint de l'autorisation d'ouverture de travaux miniers. Une instruction unique est alors réalisée.

Le contenu des dossiers de PER et d'AR ainsi que les procédures d'instruction sont définis au Chapitre II du décret n°2025-852.

Les demandes de PER sont instruites au niveau ministériel (DGEC), les demandes d'autorisation de recherche sont instruites sous l'autorité du/des préfet(s) concerné(s) par la DREAL.

Avec l'appui technique de :

Géothermie Basse Énergie Puissance inférieure ou égale à 20 MW thermique

Le titre d'exploitation :

- Le Permis d'exploitation est réservé aux projets de géothermie basse énergie (Art 3.I du décret n°78-498).
- La durée du PEX est fixée en prenant en compte les coûts de recherche et d'exploitation et l'équilibre économique du projet. La durée initiale ne peut excéder trente ans.
- Le PEX est prolongeable par périodes maximales de 15 ans après enquête publique et mise en concurrence (la mise en concurrence n'intervient que si la rentabilité du projet sur la période d'exploitation a été atteinte)
- Si cela n'a pas été fait lors du dépôt de l'autorisation de recherche ou si des travaux non prévus par la première autorisation nécessite une nouvelle autorisation d'ouverture de travaux miniers, cette dernière peut être déposée et instruite conjointement avec le PEX.
- Le contenu du dossier de PEX ainsi que la procédure d'instruction sont définis au chapitre du décret N°2025-852.
- Les demandes de PEX sont instruites au niveau local et donne lieu à un arrêté préfectoral pris après enquête publique.

Avec l'appui technique de :



TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



La géothermie en Occitanie : quelles opportunités pour les collectivités ?

XX

François OLASZ, Chargé de
projets énergies renouvelables
Service Transition Energétique,
Région Occitanie



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique



Réseau Chaleur renouvelable

Avec l'appui technique de :



Réseau Chaleur Renouvelable



Réseau régional des Missions chaleur renouvelable Contacts par département



Carte des opérateurs d'un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial en Occitanie



- Territoires couverts par un opérateur territorial :
- SDE 09
05 34 09 85 33
 - SYADEN 11
04 68 11 52 15
 - SIEDA 12
05 65 73 31 59
 - SMEG
04 66 38 65 75
 - PETR Pays Sud Toulousain + Pays Comminges Pyrénées
05 61 87 91 16
 - CD du Gers
05 62 67 31 03
 - Hérault Energies
04 67 09 22 35
 - Quercy Energies
07 55 65 46 15
 - SDEE 48
04 66 65 35 01
 - SDE 65
05 62 93 20 05
 - Bois Energie 66
04 68 05 05 51
 - SDE 82
07 67 22 85 39



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



Mission d'animation géothermie Occitanie financée par Région ADEME

Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



AFPG ?

Avec l'appui technique de :





TOT  **En**

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



**La géothermie
en Occitanie :
quelles
opportunités
pour les
collectivités ?**

**L'animation régionale
géothermie,**

Yohan CUNNAC, animateur
régional géothermie,
AREC Occitanie

ANIMATION GÉOTHERMIE OCCITANIE



- ✓ Depuis 2019, la Région Occitanie et l'ADEME œuvrent conjointement pour **structurer et développer la filière géothermie**, dans le cadre de la stratégie « **Région à énergie positive** », notamment en finançant l'animation régionale géothermie
- ✓ Animé par l'**Agence Régionale Energie Climat d'Occitanie (AREC)**.

3 AXES D'INTERVENTION :



- **le centre de ressources** : retours d'expériences, annuaire des acteurs et suivi des installations,



- **l'animation de la filière** : réseau interprofessionnel et événements de promotion,



- **l'accompagnement technique** : aide aux acteurs régionaux et à l'émergence de nouveaux projets.

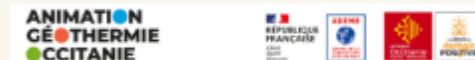
Elle s'adresse :

- **aux porteurs de projets publics et privés** (collectivités, entreprises, associations)
- **aux acteurs de la filière** (bureaux d'études, installateurs, foreurs, fabricants, architectes, ...).



Animation Géothermie Occitanie

Une animation régionale pour appuyer la dynamique de la filière géothermie en Occitanie



Les services de l'animation Géothermie Occitanie

L'ANIMATION RÉGIONALE
GÉOTHERMIE OCCITANIE >

LES RENCONTRES RÉGIONALES >

LE CLUB GÉOTHERMIE OCCITANIE >

VISITES D'INSTALLATIONS

ANNUAIRE DES ACTEURS
PROFESSIONNELS >

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE >

Ressources

LA GÉOTHERMIE EN OCCITANIE >

RETOURS D'EXPÉRIENCES >

PORTRAITS D'ACTEURS

CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS >

FORMATIONS

AIDES FINANCIÈRES

Avec l'appui technique de :



Rencontres Régionales de la Géothermie - Seconde édition – Montpellier – 30/09/2025

30 SEPTEMBRE **RENCONTRES**
• • • **ANIMATION**
• • • **GÉOTHERMIE**
• • • **OCCITANIE** 2025



Avec l'appui technique de :



Animation Géothermie Occitanie

Une animation régionale pour appuyer la dynamique de la filière géothermie en Occitanie

ANIMATION
GÉOTHERMIE
OCCITANIE



Accueil > Animation Géothermie Occitanie > Les acteurs de la géothermie en Occitanie

Les acteurs de la géothermie en Occitanie

Bienvenue sur l'annuaire de la géothermie en Occitanie ! Cet outil recense les professionnels, structures et acteurs engagés dans le développement de la filière géothermie en Occitanie. Il vise à faciliter les synergies, renforcer la visibilité des compétences locales et accompagner la montée en puissance de cette énergie renouvelable.

Vous êtes un acteur de la Géothermie en Occitanie ? [Créez votre compte ou connectez vous](#) pour modifier les informations de votre fiche.

Nom de la structure

- Aucun(e) -

Départements

- Aucun(e) -

Communes

- Aucun(e) -

Catégories

- Accompagnement des projets
- Conception
- Exploitation et maintenance
- Institutionnels
- Réalisation
- Recherche/Formation

Certifications

- Autre certification
- Certiforage

ABO-ERG Environnement <input type="button" value="Conception"/> <input type="button" value="Bureau d'études Sous-sols"/>	AbSOLAR	AbSOLAR <input type="button" value="Conception"/> <input type="button" value="Réalisation"/> <input type="button" value="Bureau d'études"/> <input type="button" value="Installateur"/>	Accenta <input type="button" value="Réalisation"/> <input type="button" value="Installateur"/>
AD'OCC <input type="button" value="Accompagnement des projets"/>	ADARA <input type="button" value="Conception"/> <input type="button" value="Bureau d'études"/>	ADEME Formation <input type="button" value="Recherche/Formation"/>	ADEME Occitanie <input type="button" value="Etudes stratégique"/>



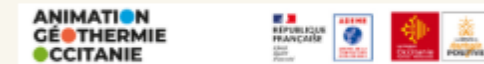
[Les acteurs de la géothermie en Occitanie | AREC Occitanie](#)



Consultez
l'annuaire et
inscrivez-
vous !

Animation Géothermie Occitanie

Une animation régionale pour appuyer la dynamique de la filière géothermie en Occitanie



Des retours d'expériences :



>>>> Découvrir l'installation en vidéo :
<https://www.arec-occitanie.fr/animation-geothermie-occitanie/28-juin-2024-visite-cinema-utopia-toulouse>



>>>> Découvrir l'installation en vidéo :
<https://www.arec-occitanie.fr/animation-geothermie-occitanie/la-geothermie-en-occitanie/le-reseau-de-chaleur-et-de-froid>

Cartographie des installations

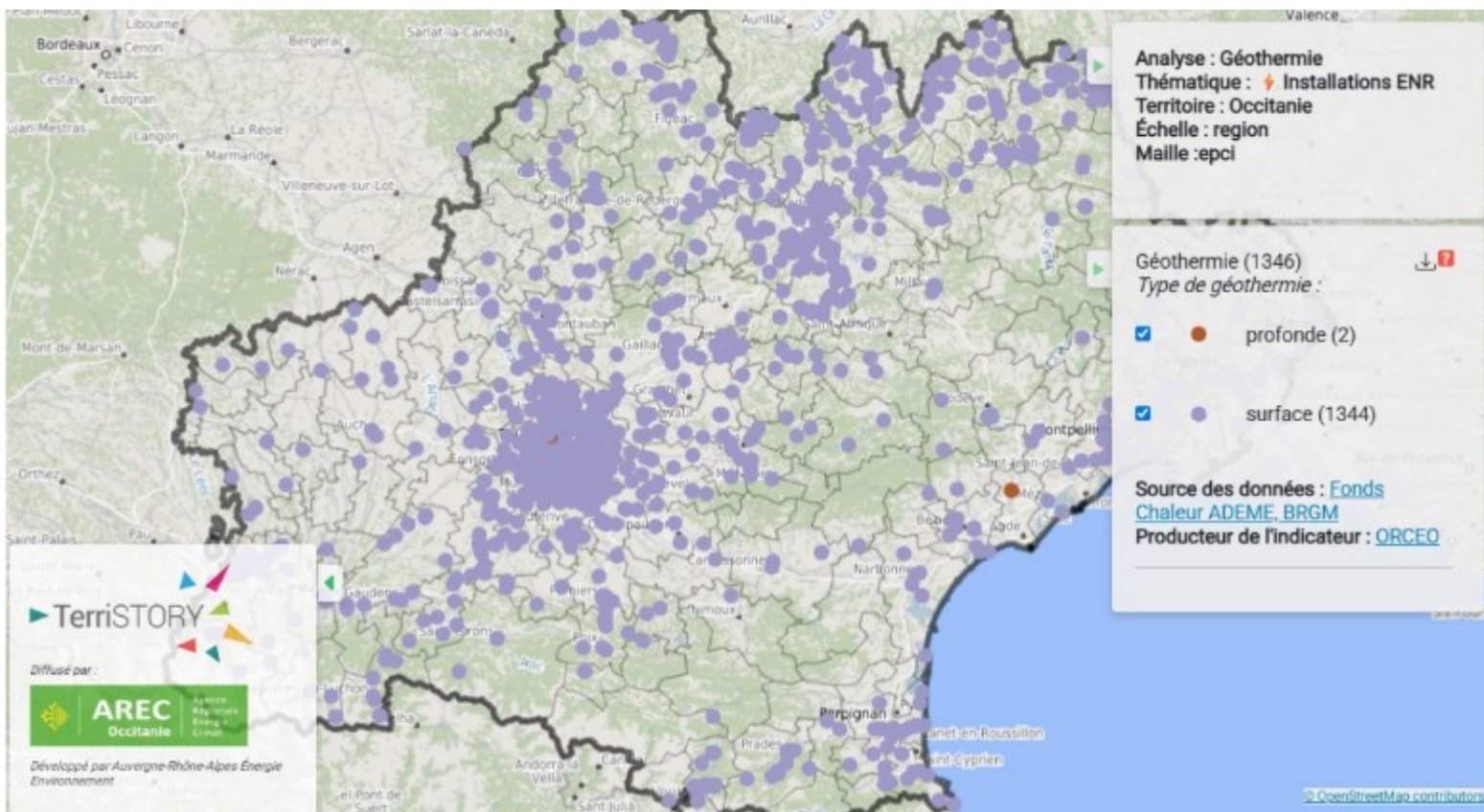
Découvrez la répartition des installations de géothermie en Occitanie grâce à deux formats complémentaires :

- une carte interactive issue de TerriStory®
- Une carte statique pour une vue synthétique issue de la base ORCEO

CARTE INTERACTIVE TERRISTORY



CARTOGRAPHIE SYNTHÉTIQUE ORCEO



Les prochains rendez-vous de l'animation régionale géothermie :

»»» 2 webinaires nationaux du Réseau d'animation géothermie/AFPG

Webinaire 1 – Étude de faisabilité géothermie : pourquoi et comment bien cadrer son projet ? Vendredi 22 mai 2026 de 10h à 12h

Webinaire 2 – Les bonnes pratiques pour optimiser son installation de géothermie, Vendredi 29 mai 2026 de 10h à 12h

Programme et inscription : <https://www.arec-occitanie.fr/form/2-webinaires-pour-reussir>

»»» Visite d'une installation de géothermie à Toulouse (31), à destination des professionnels du bâtiment

Mardi 2 juin 2026 de 9h à 11h30

»»» Journée annuelle : Rencontres Régionales Géothermie Automne 2026

»»» Recevoir les informations de l'animation régionale géothermie
(tout en bas de page)

Avec l'appui technique de :

Les aides financières à la géothermie



Aides à la **décision** (études) :

- **ADEME via le Fonds Chaleur**

Sur la plateforme Agir pour la transition écologique ADEME

→ Détail de l'aide, vérifier l'éligibilité et déposer un dossier :

» [Étude d'aide à la décision pour les projets de géothermie de surface, d'aérothermie ou de thalassohermie](#) | Agir pour la transition écologique



Avec l'appui technique de :



Les aides financières à la géothermie

Aides à la **réalisation** :

CEE : Certificats d'économies d'énergie



2 nouvelles fiches géothermie entrées en vigueur au 1er janvier 2026 :

- Résidentiel collectif : [BAR-TH-178](#)
- Tertiaire : [BAR-TH-162](#)
- **Bonification : x 5** si remplacement à d'une chaudière fioul, gaz, charbon
- Cumul avec Fonds Chaleur (ADEME) plafonné à **65% des dépenses éligibles**

»» Le mécanisme d'aides à privilégier aujourd'hui !

Les aides financières à la géothermie

Aides à la réalisation :

- **ADEME** via le Fonds Chaleur

Sur la plateforme Agir pour la transition écologique ADEME

→ Détail de l'aide, vérifier l'éligibilité et déposer un dossier :

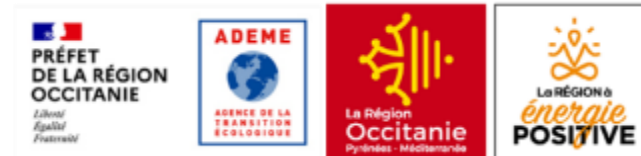
» » [Installations de production de chaleur et de froid renouvelable à partir de géothermie de surface, d'aérothermie ou de thalassothermie | Agir pour la transition écologique](#)

- **Région Occitanie**

→ Détail de l'aide, vérifier l'éligibilité et déposer un dossier :

» » [Aide régionale au développement des installations géothermiques - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée](#)

- **FEDER ?**



Avec l'appui technique de :





TOT **En**

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



A vos questions ! x'



Donner votre nom avant
d'intervenir à l'oral



Poser des questions sur
le Tchat



TOT En

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



Retour d'expérience

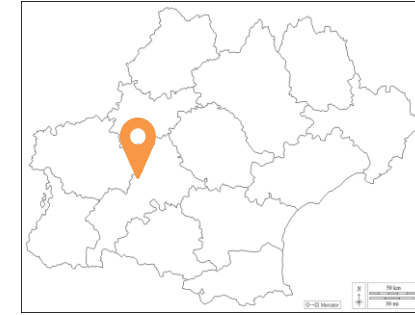
Rénovation énergétique
d'un groupe scolaire et
cantine municipale,
chauffage et
rafraîchissement par
géothermie sur sondes,

Thierry CHEBELIN, maire de
Bonrepos-sur-Aussonnelle,



Bonrepos-sur-Aussonnelle

- 1300 habitants
- Est de Toulouse (31)



Groupe scolaire

- Ecole maternelle et élémentaire
- 700m²
- Construction 2007
- Chauffage au gaz

Cantine / CLAE

- 315m²
- Bâtiment 2012
- Chauffage au gaz



- **Lien avec le projet de territoire EPCI ?**
- **PCAET Agglo Muretain (pas d'action sur la géothermie identifiée), ils sont en**
- **Schéma directeur energie autre ?**
- **Agglo dans le programme TETE, quelle articulation avec l'Agglo :**
l'amélioration continue de la gestion énergétique des équipements communautaires au travers de la certification iso 50001 obtenue dès 2017 et renforcée par la passation d'un marché global de performance énergétique début 2024.

Etude de faisabilité

EcoVitalis SAS
100 rue Orléans
Les Bâties - 80300 BÉTHUNE C
31 470 LABEGE
Tel: 05 41 44 14 25
contact@ecovitalis.com

ADEME OCCITANIE
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
1200, L'Occitane
31 470 LABEGE

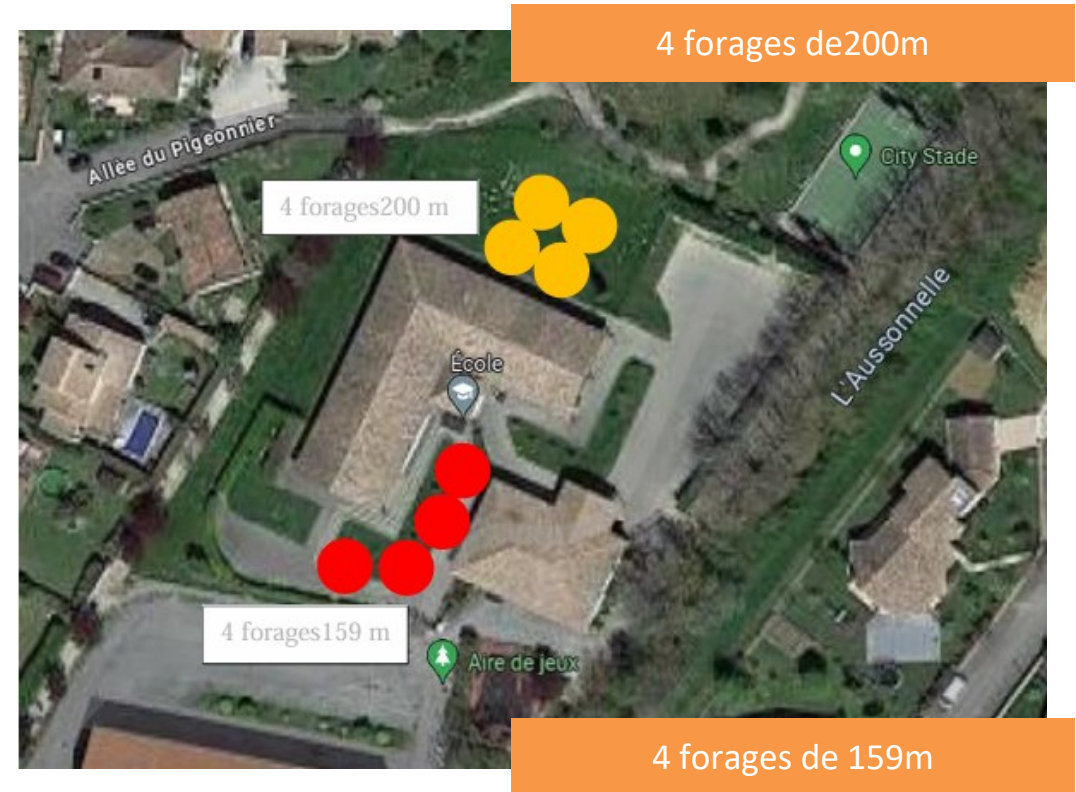
Maire d'Ouvrage
Mairie Bonrepos-sur-Aussonnelle
8, Rue de l'Aussonnelle
31 470 BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

ETUDE DE FAISABILITE

PRODUCTION GEOTHERMIQUE SUR SONDES VERTICALES SECHES
Bâtiment Enseignement

FAISA

Rapport d'étude			
Ligne	Date	Rédaction	Commentaire
S	11/05/2021	AM	SR
A	26/05/2021	AM	SR
B	21/06/2021	AM	MR
C	21/05/2021	AM	MR



Avec l'appui technique de :







Groupe scolaire



Cantine / CLAE



Avec l'appui technique de :

Couts

Cout global	460 000€
Lot primaire (forage, PAC)	276 000€
Lot secondaire	184 000€

Aides

- ADEME
- Département
- CAF

Avec l'appui technique de :

Comparaison avant (gaz) / après (géothermie)

Consommation gaz 1er trimestre 2023 :

- 4017 m³
- Soit environ 43MWh consommée
- coût du MWh en 2023 : 90 € HT

Consommation électrique entrée PAC 1er trimestre 2026 :

- 7.3 MWh
- coût du MWh en 2026 : 320 € HT

Réduction de moitié par rapport au gaz

7.2. Comparatif énergétique

Restauration :

Tableau de synthèse				
Postes	Solution géothermiques PAC		Solution de référence	
	Consommation		Consommation	
	Pac Eau-Eau kWhEF	Auxiliaire kWhEF	Production kWhEF	Auxiliaire kWhEF
Chauffage + ECS	9 529 kWh	605 kWh	42 838 kWh	0 kWh
Géocooling / rafraîchissement		61 kWh	1 067 kWh	
Total	9 529 kWh	666 kWh	43 906 kWh	0 kWh

ENERGIE puisé dans le sol solution géothermie CH/ECS 43,26 MW.h / an.

Enseignement :

Tableau de synthèse				
Postes	Solution géothermiques PAC		Solution de référence	
	Consommation		Consommation	
	Pac Eau-Eau kWhEF	Auxiliaire kWhEF	Production kWhEF	Auxiliaire kWhEF
Chauffage + ECS	15 600 kWh	809 kWh	67 168 kWh	0 kWh
Géocooling / rafraîchissement		81 kWh	2 477 kWh	
Total	15 600 kWh	890 kWh	69 645 kWh	0 kWh

ENERGIE puisé dans le sol solution géothermie CH 54,9 MW.h / an.

Annuel 2019	
kWh	106 994

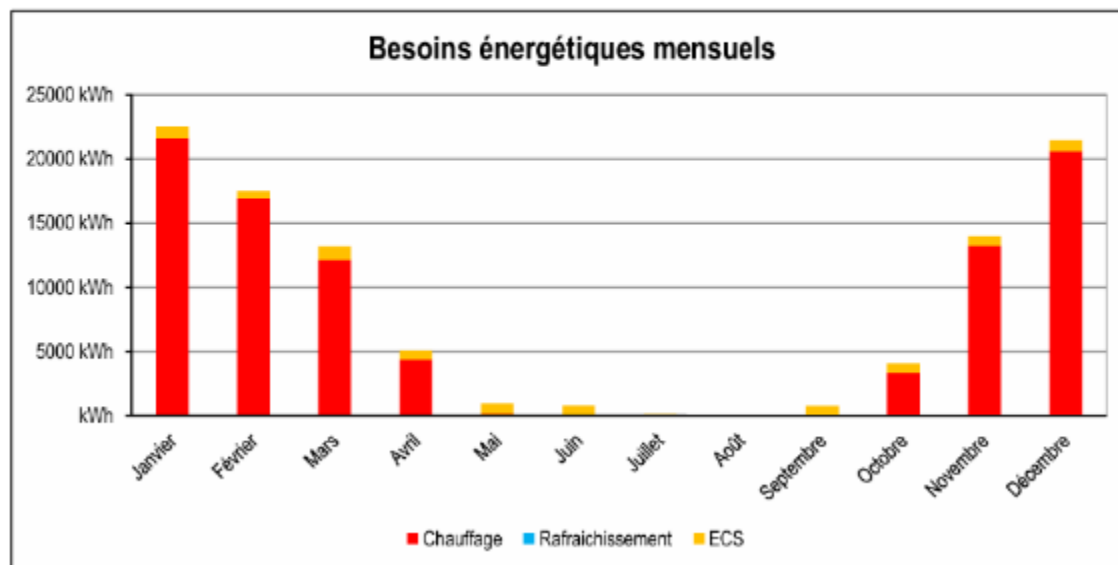
Annuel 2020	
kWh	104 765

Annuel 2021	
kWh	102 753

La valeur de référence des consommations énergétiques est fixée à 104 837 kWh, soit la moyenne des trois années de facture.

Les consommations annuelles issues de la STD sont donc les suivantes :

- Consommations de chauffage : 92 362 kWh
- Consommations ECS : 7 907 kWh
- **Consommations totales : 100 269 kWh**



Avec l'appui technique de :

Enseignement

	Chauffage	Rafrachissement
Janvier	15 040 kWh	0 kWh
Février	12 741 kWh	0 kWh
Mars	9 263 kWh	0 kWh
Avril	4 801 kWh	0 kWh
Mai	535 kWh	0 kWh
Juin	0 kWh	3 247 kWh
Juillet	0 kWh	826 kWh
Août	0 kWh	147 kWh
Septembre	0 kWh	1 972 kWh
Octobre	3 139 kWh	0 kWh
Novembre	10 532 kWh	0 kWh
Décembre	14 475 kWh	0 kWh
TOTAL	70 526 kWh	6 193 kWh

Restauration :

	Chauffage	ECS	Rafrachissement
Janvier	9 466 kWh	855 kWh	0 kWh
Février	7 866 kWh	513 kWh	0 kWh
Mars	6 044 kWh	1 031 kWh	0 kWh
Avril	3 219 kWh	652 kWh	0 kWh
Mai	325 kWh	799 kWh	0 kWh
Juin	0 kWh	800 kWh	1 176 kWh
Juillet	0 kWh	98 kWh	416 kWh
Août	0 kWh	9 kWh	161 kWh
Septembre	0 kWh	775 kWh	915 kWh
Octobre	2 163 kWh	734 kWh	0 kWh
Novembre	6 724 kWh	692 kWh	0 kWh
Décembre	9 174 kWh	851 kWh	0 kWh
TOTAL	44 980 kWh	7 809 kWh	2 668 kWh

Avec l'appui technique de :



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique



REX général

Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique



REX : si c'était à refaire
Un conseil pour une collectivité

Avec l'appui technique de :





TOT En

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



Retour d'expérience

Réhabilitation du Complexe
sportif Alice Milliat (piscine),
chauffage des locaux et eau
des piscines en géothermie
sur nappe,

Gilles ROBERT, Communauté de
communes Millau Grands Causses



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique



Avec l'appui technique de :





TOT

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



A vos questions !



Donner votre nom avant
d'intervenir à l'oral



Poser des questions sur
le Tchat

Merci !

www.toten-occitanie.fr

TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique